

Dispositif "Mur-Mur" : Campagne Isolation

Contexte du projet

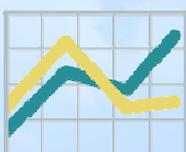
L'opération Mur Mur a été **initiée en 2010 par Grenoble Alpes Métropole**. Elle se situe au carrefour de son plan climat local et de sa politique en matière d'habitat, avec pour **objectif d'améliorer** de manière significative **l'isolation et le confort des copropriétés** privées construites dans l'agglomération entre 1945 et 1975.

Elle propose aux copropriétés de **concentrer leur action sur l'isolation du bâti**, en traitant totalement ou partiellement l'isolation de l'enveloppe (façades, toitures, planchers, menuiseries,... et ventilation).



Communication réalisée sur la campagne "Mur-Mur"

Objectifs annuels / Chiffres clés indicateurs



Sur un parc potentiel de 65 000 logements environ (2 000 copropriétés construites sur la période 1945-1975), l'objectif de l'opération est de **traiter** de l'ordre de **5000 logements**, soit **150 copropriétés d'ici à 2014**.

Description de l'accompagnement

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise (ALEC) assure un rôle de guichet d'accueil pour les copropriétés souhaitant réaliser des travaux d'isolation sur leurs bâtiments. Au travers de l'opération Mur Mur, elles peuvent **bénéficier d'aides financières**, mais aussi **d'un accompagnement personnalisé** dont l'ALEC assure la première partie. Après une première rencontre ayant pour but de présenter le dispositif, **l'ALEC réalise un Conseil Personnalisé**. Construit sur la base d'une visite sur site et de collecte de données, ce document a pour but **d'orienter les copropriétés vers les travaux les plus appropriés**, en fonction de leur situation initiale et du cadre proposé par l'opération Mur Mur (3 niveaux de rénovation financés). La suite de l'accompagnement (recrutement d'un Maître d'œuvre, votes en AG,...) est assurée par le Pacte de l'Isère.

Témoignage

Arnaud Segon, directeur technique, ALEC :



Directeur
technique de
l'ALEC Grenoble

« Cette opération a permis de créer une véritable dynamique en matière de rénovation des copropriétés dans l'agglomération. De par son caractère attractif en terme de financements, elle incite de nombreuses copropriétés à **concrétiser des projets** en gestation depuis plusieurs années ou à s'intéresser à un sujet jusqu'à présent négligé ».

Moyens mis en place / Aide financière

QUELS SONT LES TRAVAUX AIDÉS ?

DES BOUQUETS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE

Rénovation complète

Isolation de toutes les parois opaques :
façades/pignons + toitures + planchers bas.

Rénovation exemplaire

Rénovation complète
+ changement de l'ensemble des fenêtres
+ traitement de la ventilation

Rénovation progressive

Isolation des façades/pignons.

SUBVENTIONS GLOBALES PLAFONNÉES, ATTRIBUÉES AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES (ASSIETTE = MONTANT HT DES TRAVAUX)

Rénovation complète : **30 %***

Rénovation exemplaire : **40 %***

Rénovation progressive : **15 %***

SUBVENTIONS INDIVIDUELLES PLAFONNÉES, ATTRIBUÉES DIRECTEMENT AUX PERSONNES

→ Aide complémentaire (assiette = solde HT restant à la charge de chaque copropriétaire) :

- Pour les propriétaires occupants : **30, 70 ou 80 %***, selon plafonds de ressources Anah ;
- Pour les propriétaires bailleurs : aides selon loyer pratiqué.

→ Aide supplémentaire pour le changement des menuiseries et le remplacement (ou l'isolation) des coffres des volets roulants (conditionnée par le traitement de la ventilation et le vote d'un bouquet de travaux de l'opération) : 10 % du coût HT, plafonnée à 1 000 € par logement (+ aide individuelle de l'Anah selon plafond de ressources).

→ Prime supplémentaire pour les copropriétaires situés en zone de bruit critique pour l'installation de fenêtres à haute performance acoustique et thermique : la totalité du surcoût.

L'isolation des façades et des pignons doit obligatoirement être réalisée par l'extérieur. Des dérogations sont prévues au cas par cas.

* : % d'aide maximum, sous condition de participation de la commune et de l'Anah au dispositif.

L'assiette comprend les travaux directs, mais aussi ceux induits (étanchéité et ravalement notamment) et les frais de maîtrise d'œuvre, sauf pour les aides Ademe.

Les partenaires de l'opération



Rhône-Alpes

